

## Culture de l'information et professionnalité des enseignants

[C-ACTI-03]

LEHMANS, A., 2008.

**La formation à l'information : de la didactique à la disciplinarisation, Colloque international, *Les didactiques et leurs rapports à l'enseignement et à la formation: quel statut épistémologique de leurs modèles et de leurs résultats ?* Bordeaux 18, 19, 20 septembre.**

La formation à l'information : de la didacticité à la disciplinarisation  
Question 3 La réification des concepts fondamentaux des didactiques

# La formation à l'information : de la didacticité à la disciplinarisation

## Les stratégies de production de la didactique de l'information

**Anne LEHMANS**

*IUFM d'Aquitaine*  
*Château Bourran-BP 90152*  
*160, avenue de Verdun*  
*33705 Mérignac Cedex (France)*  
[anne.lehmans@aquitaine.iufm.fr](mailto:anne.lehmans@aquitaine.iufm.fr)

RESUME. La didactisation de l'information dans les recherches actuelles sur la culture de l'information, à l'inverse du courant anglo-saxon de l'«information literacy», tend à la construction d'une discipline légitimante. Cette construction, en contradiction avec les logiques institutionnelles, a des implications sur la professionnalisation des enseignants documentalistes.

MOTS-CLES : Didactique de l'information/Epistémologie/Information Literacy/Professeur documentaliste/Professionnalisation des enseignants

ABSTRACT. Unlike information literacy based approach of information culture, present French research tends to build a new academic field on the didactic approach. The emergence of a new school discipline reflects conflictual institutional and academic strategies which could have an impact on the professional training of school librarians.

KEYWORDS : Didactic of information/Epistemology/Information Literacy/School librarian/Teacher's training

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES MAJEURES :

- ASTOLFI, J-P. (2006). Quel est le savoir de l'information ?, Actes du séminaire national *De l'information à la connaissance*, Poitiers du 28 au 30 août 2006, disponible à : [http://eduscol.education.fr/D0217/actes\\_information\\_connaissance.htm](http://eduscol.education.fr/D0217/actes_information_connaissance.htm)
- CHARBONNIER, J-L. (1997). Les apprentissages documentaires et la didactisation des sciences de l'information , *Spirale* n°19, p.45-59
- DEVELAY, M. (Ed.) (1995). *Savoirs scolaires et didactique des disciplines. Une encyclopédie pour aujourd'hui*. Paris : ESF
- DUPLESSIS, P. (2008). *Apports des didactiques des disciplines à l'expertise pédagogique de l'enseignant documentaliste : La didactisation des savoirs info-documentaires, enjeu de professionnalisation*, disponible à : <http://esmeree.fr/lestroiscouronnes/idoc/textes/apports-des-didactiques-des-disciplines-a-l-expertise-pedagogique-de-l-enseignant-documentaliste?symfony=e8d11945941935d24c18b513d36dc241>
- FRISCH, M. (Dir.) (2008). *Nouvelles figures de l'information documentation. Être enseignant documentaliste aujourd'hui : identités, compétences et savoirs spécifiques*. SCEREN-CRDP de Lorraine
- MONTAIGNE, A., CHAPRON, F. (2008), *Le chantier de la didactique info-documentaire dans le camp des professeurs documentalistes*, disponible à : <http://formdoc.rouen.iufm.fr/spip.php?article547>
- SERRES, A. (2008), Culture et didactique informationnelles : quelles relations ?, In FADBEN (Fédération des Associations de Documentalistes Bibliothécaires de l'Education Nationale). *Congrès national (8<sup>ème</sup> : 2008 : Lyon), Culture de l'information : des pratiques aux savoirs*. Communication à la table ronde « Les savoirs en information-documentation », 29 mars, disponible sur le [site du GRCDI](#)

## 1. Introduction

Les sciences de l'information et de la communication, comme la documentation, sont des disciplines récentes, entrées dans le giron universitaire par la porte des technologies et des savoirs professionnels. Elles se caractérisent essentiellement par une communauté d'objets, l'information et la communication, mais pas par un domaine, des méthodes, une démarche, un langage spécifiques, qui identifient généralement une science. Elles sont par définition pluri ou interdisciplinaires<sup>10</sup>. En 1989, le CAPES de documentation les fait entrer dans le second degré du système éducatif, via les enseignants documentalistes dont la mission, définie trois ans auparavant, comporte un volet pédagogique. L'information-documentation devient alors, si l'on considère strictement le fait qu'elle est portée par des enseignants recrutés sur concours, une discipline scolaire. Mais elle n'a pas toutes les caractéristiques traditionnelles de la discipline scolaire pour laquelle on peut retenir la définition très générique de Michel Foucault : « ensembles d'énoncés qui empruntent leur organisation à des modèles scientifiques, qui tendent à la cohérence et à la démonstrativité, qui sont reçus, institutionnalisés, transmis et parfois enseignés comme des sciences »<sup>11</sup>. Si les sciences de l'information et de la communication correspondent à un ensemble d'énoncés, elles ne sont pas enseignées comme des sciences dans le cursus du second degré puisque le professeur documentaliste n'a pas de programme à transmettre aux élèves. Le CAPES crée des enseignants d'une non-discipline, même si certains ont pu défendre très tôt l'idée d'ajouter la nouvelle discipline de l'info-documentation au cursus des élèves<sup>12</sup>. Pourtant, au milieu des années 2000, se multiplient les appels à la diffusion d'une didactique de l'info-documentation, qui s'appuient sur une demande sociale et institutionnelle forte : dans la société de l'information, aucun élève ne devrait sortir du système scolaire sans savoir chercher et trouver l'information dont il a besoin, dans chaque discipline, tous les élèves doivent parvenir à construire des connaissances à partir des informations contenues dans des documents<sup>13</sup>. D'abord rares, ces appels forment aujourd'hui le cœur de toutes les recherches et de la plupart des discours sur la formation à l'information et sur la culture informationnelle des élèves. On s'est donc adossé à un usage social pour élever les sciences ou la culture de l'information au rang de savoir « enseignable/apprenable »<sup>14</sup> à l'école, à l'inverse de la plupart des autres disciplines scolaires dont le noyau dur a tendance à se diluer avec le développement de l'approche par compétences. Or la didactique repose sur les disciplines, des principes organisateurs, selon Michel Develay, caractérisés par des objets, des tâches, des connaissances déclaratives et des connaissances procédurales.

### 1.1. Problématique

---

<sup>10</sup> Voir par exemple Holland, G. A. (2008). Information Science : an Interdisciplinary Effort ?, *Journal of Documentation*, Vol. 64, n°1, pp. 7-23 qui souligne notamment l'apport des sciences cognitives.

<sup>11</sup> Foucault, M. (1969) *L'archéologie du savoir*. coll. Tel, Gallimard., p. 241

<sup>12</sup> Notamment Le Coadic, Y-F. (2007). Quels savoirs de référence didactiser pour la formation des élèves à la maîtrise de l'information ? *Esquisse*, n° 50-51, janvier, p. 171-179

<sup>13</sup> Voir par exemple (2006). *Culture de l'information et disciplines d'enseignement*, CRDP de Midi-Pyrénées

<sup>14</sup> Frisch, M., Chapron, F. (2007). Colloques « Savoirs et Histoires », 18-20 mai 2006, Rouen. Colloque n° 1 : *Savoirs de l'éducation et pratiques de la formation*, Atelier n° 5 : Savoirs et information-documentation. Présentation In *Penser l'éducation*, n° hors-série, p. 251

Peut-on parler d'une didactique d'une non-discipline, faire l'économie de la création d'une discipline ? Se peut-il que l'émergence singulière de la didactique de l'info-documentation, avant celle d'une discipline, réponde à un besoin de savoir qui préexiste à la recherche d'un pouvoir ? Au contraire, est-ce pour asseoir leur légitimité que les acteurs, notamment dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants documentalistes, sont tentés de didactiser des pratiques qu'ils transforment en savoirs pour construire ce qui ne peut devenir qu'une discipline ? On propose d'analyser l'exigence didactique comme formation discursive, la didactisation correspondant au souci de l'écriture et de la grammatisation de savoirs sans lesquelles ceux-ci ne peuvent devenir connaissance ni faire l'objet d'un enseignement. Cette formation discursive révèle des stratégies qui se mettent en place autour de l'enjeu de la maîtrise de l'information aujourd'hui, dont on peut faire une analyse comparée des conditions de production, de captation et de diffusion. On retrace ainsi la construction de la didactique de l'information à travers une généalogie et une analyse des discours et des représentations et en y recherchant des fondements épistémologiques et des stratégies de légitimation autour de la formation professionnelle.

## **1.2. Présentation du protocole de recherche**

Le corpus analysé correspond à trois types d'acteurs : les documentalistes dans leurs représentations à travers la littérature professionnelle, les acteurs institutionnels dans la production d'information professionnelle à côté du discours prescriptif des programmes par le Ministère de l'éducation nationale, et enfin les chercheurs, plus distants du terrain, qui nourrissent leur réflexion dans le champ universitaire en croisant les perspectives des sciences de l'éducation et de l'information. Dans ce corpus limité aux années 1996 à 2008, qui correspondent à l'émergence et à la généralisation d'une « didactique de l'information », on cherche par une analyse sociolinguistique et épistémologique, les fondements et les champs de dispersion du discours sur la didactique de l'information dans une perspective pragmatique. Le passage du savoir scientifique à la discipline comporte nécessairement une dimension politique, comme le souligne Michel Foucault, la discipline étant un lieu de pouvoir par l'imposition de la norme. Pourtant, Bernard Stiegler<sup>15</sup> insiste sur la dimension du savoir dans la discipline, dont il relève la multidimensionnalité contradictoire : la discipline est lieu de pouvoir sur les individus mais aussi de savoir. Elle vise à former l'attention des individus qui est à la base de la responsabilité et du soin de soi et des autres<sup>16</sup>. Elle est fondée sur la psychotechnique de l'écriture.

Les discours scientifiques produits depuis la fin des années 1990 jusqu'à aujourd'hui sur le thème de la didactique de l'information sont le fruit d'une construction progressive d'un champ de référence par les acteurs autour de la culture de l'information. Ils sont en contradiction avec les exigences de l'institution scolaire qui cherche à gommer les fonctions pédagogiques du professeur documentaliste pour valoriser ses missions techniques. La didactisation a donc une fonction sociale voire politique de positionnement d'une profession qui cherche sa place entre la pédagogie, la didactique et la praxéologie, trouve un écho dans la « société de l'information », mais repose très précisément sur la formation professionnelle des enseignants.

---

<sup>15</sup> Stiegler, B. (2008). *Prendre soin de la jeunesse et des générations*. Flammarion, p. 219

<sup>16</sup> Idem, p. 109

## 2. L'émergence de la didactique sur le socle de la culture de l'information

La nécessité de former les élèves à l'information est une exigence sociale qui a trouvé une expression institutionnelle, une légitimité incontestable dans le cadre de la « société de l'information » (Unesco<sup>17</sup>, socle commun<sup>18</sup>), et un vecteur à travers les enseignants documentalistes.

### 2.1. Une exigence sociale de formation à l'information

Les pays anglo-saxons ont perçu très tôt cette nécessité, en intégrant dans le cursus scolaire des élèves la recherche d'information pour un travail scolaire autonome, dans et hors la classe, notamment dans le cadre de projets (John Dewey, mais aussi Ivan Illitch et Paulo Freire<sup>19</sup>). Cette approche de l'éducation à l'information est à la fois pragmatique, critique et systématique, traduite dans la multiplication des appels au développement de *l'information literacy*<sup>20</sup>. C'est la raison pour laquelle les travaux canadiens, y compris francophones, se sont révélés très en avance par rapport à la France sur les approches théoriques et pédagogiques de l'éducation à l'information, dans le cadre d'une vision plus pragmatique centrée sur les apprenants et non sur les enseignants. Dès les années 1990 en France, les pédagogues ont associé explicitement le terme de didactique à celui de documentation, mais en se demandant essentiellement comment la documentation pouvait aider les élèves dans la construction de leurs savoirs, dans la lignée logique de la pédagogie active. On parle alors de didactique documentaire<sup>21</sup> ou de didactique de la médiation documentaire<sup>22</sup>. Par ailleurs, dès 1996, Annette Béguin souligne l'opposition entre didactique reposant sur des contenus disciplinaires, le postulat de l'éducabilité des individus et les techniques de transmission des savoirs, et pédagogie, centrée sur la relation humaine<sup>23</sup>. Si le refus de la relation pédagogique frontale est partagé par la plupart des acteurs de la documentation scolaire, un travail de définition des contenus, plutôt basé sur les « savoirs en action » que sont les compétences, est perçu comme nécessaire<sup>24</sup>. Jean-Louis Charbonnier<sup>25</sup> est l'un des premiers à évoquer la didactisation des sciences de l'information.

Eric Delamotte invite à interroger, d'un point de vue épistémologique, les conditions de productions des savoirs et en particulier des territoires des savoirs savants et des savoirs

---

<sup>17</sup> *Vers les sociétés du savoir*. (2005). Rapport de l'UNESCO

<sup>18</sup> Et notamment le pilier 4 du socle commun de connaissances et de compétences d'après le décret du 11 juillet 2006

<sup>19</sup> Voir par exemple Kellner, D. (2004). Technological Transformation, Multiple Literacies, and the Re-visioning of Education, *E-Learning*, 1(1), pp. 9-37, disponible à : <http://dx.doi.org/10.2304/elea.2004.1.1.8>

<sup>20</sup> Voir par exemple Endrizzi, L. (2006). Education à l'information, *La lettre d'information* n°17, avril, INRP, <http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/avril2006.htm> ou encore la proclamation d'Alexandrie en 2005 sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie.

<sup>21</sup> Fondanèche, D. (1992). La didactique documentaire : utilisation des documents. *Inter CDI*, n°119, sept.-oct, p.15-19.

<sup>22</sup> Alava, S. (1993). Eléments pour une didactique de la médiation documentaire, *Documentaliste-Sciences de l'information*, vol. 30, no1, pp. 14-18

Alava, S., Etévé, C. (1999). Médiation documentaire et éducation. *Revue française de pédagogie*, juin, n° 127, p.119-164

<sup>23</sup> Béguin, A. Didactique ou pédagogie documentaire ? *L'école des lettres*, 1995-1996, p. 49-63

<sup>24</sup> Françoise Chapron propose ainsi "de mieux spécifier les compétences documentaires et informationnelles nécessaires aux élèves pour construire leurs savoirs disciplinaires par la médiation des ressources informationnelles" in *Les CDI des lycées et collèges*. Paris : PUF. 1999

<sup>25</sup> Charbonnier, J.-L. (1997) Les "apprentissages documentaires" et la didactisation des sciences de l'information. *Spirale*, n° 19, p. 45-59

quotidiens et non académiques. Or, dans les sciences de l'information, les pratiques « spontanées » d'utilisation de l'information deviennent extrêmement courantes grâce aux outils qui sont à la disposition de tous, et des pseudo-savoirs se construisent sans intervention de l'école ou de la formation, avec une efficacité sociale certaine et concurrente par rapport à l'école<sup>26</sup>. Pour Eric Delamotte, la tension entre ces types de savoirs ne peut être résolue que dans une discipline scolaire<sup>27</sup>. Alexandre Serres, au contraire, défend l'idée d'une didactique sans discipline<sup>28</sup>.

C'est effectivement sur ce terrain que s'est développée l'identité professionnelle des enseignants documentalistes, dans le champ des discours plus que dans celui des pratiques.

## 2.2. L'identité professionnelle des enseignants documentalistes

L'héritage des bibliothécaires est longtemps resté associé à la fonction du documentaliste, alors que l'écart se creusait dans les cultures professionnelles et les voies de recrutement des enseignants documentalistes et des professionnels de la bibliothèque. Depuis la création du CAPES, la documentation est traversée par de profondes lignes de fracture, entre les partisans d'une vision technique du métier : le documentaliste est celui qui sait définir un besoin d'information, chercher, trouver, analyser, classer, communiquer l'information, et une vision pédagogique : le professeur documentaliste est celui qui sait transmettre aux élèves une méthodologie de recherche, le sens critique, la culture des sources d'information. Même parmi les partisans de la vision pédagogique, de nouvelles lignes de fracture se dessinent : pour les uns, le documentaliste doit être un professeur comme les autres, et enseigner une discipline. Pour les autres, il ne peut transmettre un savoir sous forme de discipline mais accompagner les élèves dans leur travail scolaire, les rendre « informationnellement lettrés ».

La profession dans sa représentation associative (à travers à la fois la Fédération des enseignants documentalistes de l'éducation nationale et l'Association régionale des documentalistes de l'enseignement privé) a opéré des choix. Elle a fait preuve de créativité en proposant des référentiels de compétences inspirés des référentiels professionnels mais tournés vers les élèves et reposant sur les bases de la maîtrise de l'information dès 1997. C'est en travaillant le contenu de ces référentiels que la FADBEN a été le terrain d'expression de la réflexion sur la didactisation de l'information en 2005 lors de son congrès de Nice<sup>29</sup> qui suit les Assises nationales pour l'éducation à l'information et la documentation de 2003<sup>30</sup>. La création de l'ERTÉ "Culture informationnelle et curriculum documentaire" est la dernière étape de ce parcours, appuyé sur les deux laboratoires de recherche GERIICO (Groupe d'études et de recherches interdisciplinaires en information et communication) de Lille 3 et CIVIIC (Centre

---

<sup>26</sup> Voir par exemple Dioni, C. (2008), *Métier d'élève, métier d'enseignant à l'ère numérique*, disponible à : <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/25/95/63/PDF/rapportrecherche0208.pdf>

<sup>27</sup> Delamotte, E. (2007), Quel fondement épistémologique pour l'information-documentation ? Colloques « Savoirs et Histoires », 18-20 mai 2006, Rouen. Colloque n° 1 : *Savoirs de l'éducation et pratiques de la formation*, Atelier n° 5 : Savoirs et information-documentation. Présentation In Penser l'éducation, n° hors-série, 2007, pp. 255-261

<sup>28</sup> Serres, A. (2008). Culture et didactique informationnelles : quelles relations ?. In FADBEN (Fédération des Associations de Documentalistes Bibliothécaires de l'Education Nationale). *Congrès national (8<sup>ème</sup> : 2008 : Lyon), Culture de l'information : des pratiques aux savoirs*. Communication à la table ronde « Les savoirs en information-documentation », 29 mars 2008. Disponible. sur le [site du GRCDI](#)

<sup>29</sup> 7<sup>e</sup> Congrès National de la FADBEN, 8-10 avril 2005, Nice, Table ronde du 9 avril : Pour un curriculum en éducation à l'information, pp. 84-104, Nathan, 2006

<sup>30</sup> Assises Nationales Education à l'information et à la documentation Clés pour la réussite, de la maternelle à l'université, 11-12 mars 2003, disponible à : <http://urfist.enc.sorbonne.fr/Assises/Ass-index.htm>

interdisciplinaire de recherche sur les valeurs, les idées, les identités et les compétences en éducation et en formation) de Rouen, en partenariat avec les IUFM, le CNDP, les URFIST, l'ENSSIB, l'INRP, la FADBEN. Les documentalistes du terrain se creusent une place dans/entre les disciplines, cherchant à asseoir leur légitimité sur la définition d'un corpus de savoirs et savoir-faire à acquérir pour les élèves.

Le processus de didactisation suit plusieurs voies, comme le rappelle Muriel Frisch<sup>31</sup> : définition de notions et concepts pour dépasser l'acquisition de compétences pour Jean-Louis Charbonnier<sup>32</sup>, mise en place d'une « matrice disciplinaire » sur le modèle de Michel Develay pour Frédérique Marcillet,<sup>33</sup> et également Nicole Clouet et Agnès Montaigne<sup>34</sup>, inventaire de notions info-documentaires (Pascal Duplessis, 2005), ontologie de la maîtrise de l'information par l'URFIST<sup>35</sup>, affirmation de l'exigence d'une didactique de l'information et d'un curriculum info-documentaire. Muriel Frisch affirme par ailleurs que cette démarche de définition de notions risque d'effacer la complexité de pratiques professionnelles des enseignants documentalistes qui, comme le montrent Vincent Liquète et Yolande Maury, relèvent plutôt de la recherche de l'autonomie des élèves que de la transmission de notions issues des sciences de l'information et de la communication<sup>36</sup>.

Il n'est pas utile de rappeler ici dans les détails ces étapes, qui ont laissé des traces très visibles et connues de tous ceux qui s'intéressent à la documentation scolaire. Pascal Duplessis, acteur important de ce parcours, en a retracé l'état des lieux<sup>37</sup>. Très clairement, ce parcours correspond à la construction d'une légitimité professionnelle qui se place sur le terrain de la pédagogie et non sur celui des techniques documentaires. Jean-Louis Charbonnier l'exprime en affirmant que « l'existence d'un curriculum, ensemble organisé, structuré et progressif d'objets d'apprentissage pensés en tant que tels et non en référence à des savoirs savants, est un passage obligé pour réellement prendre en charge cette mission d'assurer à tous les élèves l'accès à la maîtrise de l'information et au savoir. De la sorte, les activités pédagogiques des professeurs documentalistes pourront devenir moins aléatoires, incertaines, et plus légitimes »<sup>38</sup>.

### 3. La didactisation comme conflit de légitimités

Sur la légitimité professionnelle se creuse la fracture des exigences institutionnelles. Dans une perspective de rationalisation et d'économie, le documentaliste scolaire, institutionnellement

---

<sup>31</sup> FRISCH, M. (2007). Entrer dans des savoirs documentaires et informationnels en situation d'apprentissage et de formation, Colloques « Savoirs et Histoires », 18-20 mai 2006, Rouen. Colloque n° 1 : *Savoirs de l'éducation et pratiques de la formation*, Atelier n° 5 : Savoirs et information-documentation. Présentation In Penser l'éducation, n° hors-série, p. 281-290

<sup>32</sup> CHARBONNIER, J.-L. (1997). Les « apprentissages documentaires » et la didactisation des sciences de l'information. Spirale, n°17, pp. 45-59

<sup>33</sup> (2003) Maîtrise de l'information, Apprentissage et pensée complexe, savoirscdi.cndp.fr/pedago/Reflexion/marcillet/marcillet.htm

<sup>35</sup> Serres, A. (2007). Maîtrise de l'information : la question didactique, *Les dossiers de l'ingénierie éducative*, pp. 58-62

<sup>36</sup> Liquète, V., Maury, Y., (2007). Le travail autonome : comment aider les élèves à l'acquisition de l'autonomie ? Paris : A-Colin

<sup>37</sup> Duplessis, P. (2006), Emergence d'une didactique de l'information-documentation in Référentiel Métier, Médiadoc Fadben, pp.18-27

<sup>38</sup> Charbonnier, J.-L. (2003). *Place du curriculum en information-documentation dans la formation des élèves, des étudiants et des enseignants*, Assises Nationales Education à l'information et à la documentation, Clés pour la réussite, de la maternelle à l'université, 11-12 mars, disponible à : <http://urfist.enc.sorbonne.fr//Assises/Ass-Charbonnier.htm>

rattaché à la vie scolaire, est appelé à piloter les projets, à organiser l'information dans l'établissement, une information pléthorique et coûteuse, éventuellement à former ses collègues à la recherche d'information, mais beaucoup moins à former les élèves. On présuppose de ces derniers que, « digital natives », ils savent mieux que leurs enseignants trouver l'information nécessaire à leur cursus, ou encore que les enseignants eux-mêmes peuvent dispenser un savoir transversal lié à l'information. On constate donc un décalage évident entre les chercheurs et les enseignants de l'enseignement supérieur, qui construisent progressivement une discipline scolaire adossée aux sciences de l'information, et les services déconcentrés du Ministère de l'éducation nationale, qui continuent de cristalliser l'identité professionnelle de l'enseignant documentaliste sur la documentation, ensemble de techniques visant à organiser les supports de l'information<sup>39</sup>, qui auraient plutôt tendance à effacer progressivement la place pédagogique du documentaliste auprès des élèves. Les IUFM restent des lieux de résistance didactique.

### 3.1. Le refus de la disciplinarisation par l'institution

Alors que la double orientation professionnelle des documentalistes, pédagogique et gestionnaire, semblait à peu près acquise avec le concours et la mise en place de dispositifs transversaux (IDD, TPE, PPCP...), un rapport officiel, le rapport Durpaire paru en 2004, suivi d'instructions officielles, affichent un poids beaucoup plus important du côté de la gestion de la politique documentaire et remettent en question la fonction pédagogique des documentalistes. L'éducation à l'information, dans les programmes, est confiée à tous les enseignants de toutes les disciplines, considérée comme instrumentale. Le rapport Pouzard de 2001<sup>40</sup>, ne mentionnait lui-même la didactique que dans le cadre d'un « usage didactique du document » pour les disciplines.

Après 2004, Jean-Louis Durpaire, inspecteur général chargé de la documentation, actuel président des trois concours en documentation, est sollicité pour répondre à une demande de précision de la part de la profession, notamment autour d'une circulaire de mission qui n'a pas changé depuis 1986, tant dans la littérature professionnelle que dans les grandes rencontres organisées par la FADBEN (colloque de Nice en 2006, de Lyon en 2008). Le changement de circulaire n'est plus à l'ordre du jour, parce qu'il exigerait de répondre à la question stratégique de la place de l'éducation à l'information. Par contre, les messages envoyés par l'institution sont assez clairs. Lors de la réunion des interlocuteurs académiques de la documentation<sup>41</sup>, en janvier 2008, les propos d'ouverture du séminaire font apparaître l'éducation à l'information en troisième position dans l'ordre des questions après les ressources numériques et la gestion du système d'information documentaire. Jean-Louis Durpaire dénonce le flou dans la délimitation du rôle pédagogique de l'enseignant documentaliste : *En ce qui concerne l'éducation à l'information, la profession des documentalistes est tiraillée entre la définition de savoirs scolaires, la formation méthodologique intégrée à toutes les disciplines, la participation au développement du travail*

---

<sup>39</sup> Ainsi, lors du séminaire national « De l'information à la connaissance » organisé en août 2006 à l'ESEN, il est fait une seule mention de la didactique dans les discours introductifs par les représentants du Ministère, et de très nombreuses fois dans la plupart des interventions d'universitaires notamment.

<sup>40</sup> Pouzard, G. (2001). *Information et documentation en milieu scolaire*

<sup>41</sup> Propos d'ouverture du séminaire, Jean-Louis Durpaire, inspecteur général de l'éducation nationale, Établissements et vie scolaire, *Réunion des interlocuteurs académiques de documentation, Paris, les 28 et 29 janvier 2008*, disponible à : <http://www2.educnet.education.fr/sections/cdi/anim/interlocuteurs/reunions/reunion-2008/intervention-ijl>

*autonome*<sup>42</sup>. Ce point de vue se retrouve dans le protocole d'inspection proposé sur le site de l'académie de Nantes, qui reprend la définition de la mission du professeur documentaliste du rapport Durpaire, ne place l'éducation à l'information qu'en deuxième position dans l'ordre des missions du professeur documentaliste, et rejette clairement toute idée de disciplinarisation : *Le professeur documentaliste contribue à former à la maîtrise de l'information, en lien avec les autres professeurs en référence aux programmes d'enseignement.*<sup>43</sup> Il n'est pas question de didactique mais uniquement de formation des élèves et de coopération avec les autres enseignants. D'ailleurs, envisageant la question du cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM, Jean-Louis Durpaire note que (...) *ce cahier des charges comporte trois points inadaptés à la profession de documentaliste : « Organiser le travail de la classe / Évaluer les élèves / Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement ». Nous l'avons signalé au ministère et la récente note de service (08-011 du 21 janvier 2008) permet de porter l'appréciation « Non concerné » pour certaines des dix compétences. En revanche, il manque des compétences spécifiques au métier de documentaliste, comme par exemple la conception d'une politique documentaire, gérer et faire fonctionner un système d'information documentaire, que l'on peut considérer comme relevant de la compétence 3 « Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ». Cf. BO, n° 1, du 4/01/2007 : Cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres*<sup>44</sup>. Cette initiative a suscité de nombreux débats sur le réseau des blogs qui relie professionnels de terrain, universitaires, étudiants et stagiaires, syndicats...

C'est une question de politique éducative qui se cache derrière la valorisation du rôle de l'enseignant documentaliste comme un prestataire de service et un expert de l'information dans son usage professionnel. Dans le « rapport Durpaire » de 2004, le mot « didactique » n'apparaît pas, sinon accolé à la formation en IUFM. C'est effectivement dans les IUFM que beaucoup d'enjeux se dessinent.

### **3.2. Le rôle pivot des IUFM dans le processus de didactisation entre savoir et pouvoir**

C'est dans ce contexte de remise en question de la légitimité d'une partie (la partie pédagogique) de leur professionnalité que les enseignants documentalistes reprennent le thème de la didactique de l'information. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la plupart des acteurs de la didactisation de l'information-documentation viennent des IUFM, lieux de formation mais aussi de recherche. Sans qu'un inventaire précis ait été mené sur l'utilisation de la mention « non concerné » pour les compétences pédagogiques dans l'évaluation des professeurs documentalistes stagiaires, les échanges sur les listes de diffusion et les rencontres collectives lors de réunions nationales laissent supposer que les formateurs ont au contraire cherché à définir précisément l'étendue et les contours de ces compétences. L'analyse des plans de formation des stagiaires en

---

<sup>42</sup> <http://www2.educnet.education.fr/sections/cdi/anim/interlocuteurs/reunions/reunion-2008/intervention-ji>

<sup>43</sup> [http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/html/peda/doc/informations/inspection/Protocole\\_inspection.pdf](http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/html/peda/doc/informations/inspection/Protocole_inspection.pdf)

<sup>44</sup> Ibidem

documentation montre également qu'une large place est faite à la didactique de l'information dans la plupart des IUFM. Ceux de Caen et Rouen, par exemple, avec Nicole Clouet et Agnès Montaigne, vont très loin dans l'élaboration d'une matrice disciplinaire. A l'IUFM du Nord Pas-de-Calais, 50 heures sont consacrées, dans le plan de formation 2008-2009, à la pédagogie et à la didactique documentaires, avec Yolande Maury. Les enseignants qui sortiront des IUFM jusqu'en 2009 sont bien avancés sur la voie de la didactisation de leur « discipline ».

Par contre, une analyse des plans académiques de formation montre qu'il n'y est presque jamais fait mention d'une didactique de l'information, mais plutôt de développement des compétences informationnelles des élèves. L'académie de Lille propose une formation pour « enseigner l'information documentation », celle de Bordeaux une formation sur le « curriculum informationnel et les pratiques pédagogiques ». Des « journées académiques » sont cependant souvent consacrées à la didactique, comme à Rouen en 2008. Mais la plupart des plans de formation pour 2008 sont centrés sur la politique documentaire et les apprentissages documentaires en interdisciplinarité. Les orientations prises par le concours de recrutement, à travers les sujets et les rapports de jury, évitent absolument toute référence à la didactique de l'information.

Entre les deux pôles, les enseignants documentalistes sur le terrain restent sur une voie étroite. Ces professionnels se révèlent de plus en plus intéressés par la démarche didactique. Les occurrences du mot « didactique » sur la liste de diffusion CDI-doc, liste modérée, sont en augmentation constante depuis l'année 2006-2007. Dans le site de la revue professionnelle InterCDI, il est fait référence 19 fois à la didactique. La revue reste cependant relativement discrète sur le thème et valorise plutôt la vocation culturelle des documentalistes. Un numéro spécial de l'été 2006 sur la profession n'y fait pas très explicitement référence. La revue Médiadoc de la FADBEN, tout comme le site de l'ARDEP pour l'enseignement privé, ont relayé les efforts de didactisation, en laissant une large place à ses plus grands défenseurs, Jean-Louis Charbonnier (IUFM de Nantes), Pascal Duplessis et Ivana Ballarini (Angers), et les membres du Groupe de recherche sur la culture et la didactique de l'information<sup>45</sup>. Le site SavoirsCDI, pas plus que le blog, ni les sites des SCEREN-CNDP et CRDP, ne font de la didactisation une question centrale. Le livre bleu des professeurs documentalistes, rédigé par et à destination des enseignants de terrain, consacre tout un chapitre à la didactisation des apprentissages<sup>46</sup>. Enfin, un ouvrage de l'ADBS sur la politique documentaire rappelle, dans un chapitre sur la politique de formation, la « réalité d'un corpus en information documentation »<sup>47</sup>. L'utilisation des réseaux de l'internet est très efficace pour relayer ces discours sur le terrain, avec quelques points nodaux, comme le blog de Pascal Duplessis<sup>48</sup>.

### 3.3. De la formation aux pratiques de terrain

L'exigence de didactisation a eu un effet non négligeable sur la profession, lui fournissant des armes dans la revendication de légitimité pédagogique voire scientifique<sup>49</sup>. La stratégie de positionnement des enseignants documentalistes penche souvent du côté des enseignants plutôt

---

<sup>45</sup> <http://culturedel.info>

<sup>46</sup> Les professeurs documentalistes (2006) . Coll. Livre bleu. CRDP du Centre

<sup>47</sup> Politique documentaire et établissement scolaire (2007), ADBS.

<sup>48</sup> <http://esmeree.fr/lestroiscouronnes/>

<sup>49</sup> Voir sur ce point l'article de Vincent Liquète

que de celui de la documentation. Alexandre Serres rappelle que la notion de didactique de l'information s'est fortement développée après 2004, au moment de la publication du rapport de l'IGEN sur la politique documentaire des établissements, qui positionne les documentalistes comme des gestionnaires de ressources et non des enseignants. Il souligne également l'impossibilité de séparer didactique de l'information et culture de l'information, le cœur du problème étant d'entamer une démarche d'éducation et d'abandonner la démarche d'accompagnement des usages dénoncée par Bernard Stiegler<sup>50</sup>.

C'est par les acteurs de la formation professionnelle que ces questions ont été posées. Les pratiques professionnelles restent malgré tout hésitantes : pour les stagiaires en documentation, la définition des notions clés est relativement aisée, comme le montrent les recherches de Vincent Liquète, Nicole Clouet et Agnès Montaigne. Mais leur traduction en séquences pédagogiques et en curriculum reste en construction. Cette traduction peut s'avérer artificielle, oubliant les pratiques réelles des élèves<sup>51</sup>. Les stagiaires documentalistes, découvrant souvent la frustration d'une absence de reconnaissance de leur métier, s'emparent de la didactisation dans sa dimension de pouvoir, sans cependant en poursuivre la logique jusqu'à la revendication d'une discipline. Là réside la contradiction épistémologique de la didactisation pour les professeurs documentalistes : sur la base de l'interdisciplinarité, de la valorisation de la complexité et du refus du cloisonnement disciplinaire propres à la pédagogie documentaire, ils sont contraints de construire une discipline sans classe et sans programme. Ce positionnement n'est pas confortable pour des stagiaires qui construisent leur culture professionnelle. C'est la transposition didactique qui pose problème, le passage de l'objet à enseigner à l'objet d'enseignement, les mécanismes de diffusion praxéologiques qui relient savoir, techniques et théorie<sup>52</sup>. Sur ce plan, l'exemple de la technologie est intéressant. Joël Lebeaume<sup>53</sup> propose de chercher dans la didactique de la discipline un outil pour questionner les activités scolaires et les comparer avec les réalités qu'elles veulent faire découvrir, la traduction de pratiques en formation scolaire. C'est ce que tentent de faire les stagiaires quand ils travaillent en réseau, s'appuyant souvent « naturellement » sur les autres disciplines, si l'on observe les travaux qu'ils ont produits depuis quelques années à l'IUFM d'Aquitaine.

## Conclusion

À l'inverse des disciplines scolaires « classiques », l'éducation à l'information se construit sur une didactisation qui précède ou juxte la stabilisation du contenu d'une épistémologie et d'une discipline. C'est la logique institutionnelle qui impose le jeu des acteurs et des organisations, marquant de tout son poids les discours sur ce qui est enseigné. Et ce contenu de l'enseignement, l'objet, doit nécessairement constituer une discipline pour parvenir à la reconnaissance officielle. La manière dont elle est enseignée, dans cette logique, doit devenir une didactique. Ce qui est

---

<sup>50</sup> Serres, A. (2008). Culture et didactique informationnelles : quelles relations ?, op. cit/

<sup>51</sup> Voir Vincent Liquète

<sup>52</sup> Selon la définition de Chevallard, Y. (2007), Education et didactique : une tension essentielle. Education et didactique, vol. 1, n°1, 9-28

<sup>53</sup> Lebeaume, J. (2001). Pratiques socio-techniques de références, un concept pour l'intervention didactique : diffusion et appropriation par les enseignants de technologie. In Mercier, A., Lemoyne, G. et Rouchier, A. (Eds). *Le génie didactique. Usages et mésusages des théories de l'enseignement* (pp. 127-142). Bruxelles : De Boeck Universités.

surprenant et intéressant dans le cas de la documentation, c'est la prééminence et la préséance de la didactique sur la discipline. Échouant partiellement dans leur tentative de reconnaissance transversale et de création d'une identité forte parmi les équipes enseignantes, les documentalistes s'adosent à la didactique, donc au comment enseigner, pour mettre à jour ce qu'ils enseignent, l'objet de leur discipline. Cette construction ne recèle-t-elle pas le risque d'enfermer une nécessité sociale et politique dans le carcan de la légitimité scolaire auto-référente ? Au contraire, peut-elle être l'occasion d'inaugurer une démarche didactique qui s'appuie sur la prise en compte de la réalité d'usages sociaux et sur les avancées de la connaissance du fonctionnement cognitif des élèves ?